

FICHE D'INFORMATION DE DEMI-PENSION

Régimes de demi-pension

Le service de restauration est un service annexe du Département de la Savoie qui en fixe les tarifs.

Le self est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi. Le service de restauration n'est pas assuré le mercredi.

L'inscription à la demi-pension est annuelle et se réalise via la fiche d'inscription au collège de votre enfant. L'élève peut être inscrit soit demi-pensionnaire soit externe. Il y a 4 types de régime demi-pensionnaires :

- forfait 4 jours/semaine (DP4) = repas à 3,20 €
- forfait 3 jours/semaine (DP3) = repas à 3,50 €
- forfait 2 jours/semaine (DP2) = repas à 4,20 €
- forfait 1 jour/semaine (DP1) = repas à 4,20 €

L'élève inscrit demi-pensionnaire l'est automatiquement sous le régime de demi-pensionnaire 4 jours/semaine. **A réception de l'emploi du temps** vous pouvez choisir le forfait qui vous convient. Pour cela vous avez jusqu'au **15 septembre** pour en informer le secrétariat de gestion en nous retournant le coupon ci-joint.

ATTENTION : Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre. Les changements de régime se font sur demande écrite via le coupon ci-joint, et s'appliquent pour tout le trimestre suivant.

Si vous souhaitez, pour des raisons exceptionnelles, changer de régime au cours d'un trimestre, votre demande devra être justifiée et sera soumise à l'approbation de la gestionnaire.

Les trimestres se découpent de la manière suivante :

- 1^{er} trimestre : septembre 2023 à décembre 2023
- 2^{ème} trimestre : janvier 2024 à mars 2024
- 3^{ème} trimestre : avril 2024 à début juillet 2024

Accessibilité

Pour accéder au self, une carte de cantine nominative gratuite est délivrée à l'élève lors de son arrivée au collège. Celle-ci est valable pour toute la durée de la scolarité.

En cas de perte ou de détérioration empêchant son utilisation, l'élève devra acheter une nouvelle carte, dont le tarif est fixé à 5 €.

Pour les **élèves externes** l'accès occasionnel au self est possible via l'achat auprès du secrétariat de gestion, d'un repas à 4,20 €. L'achat du repas doit se faire le matin même au plus tard. Aucun élève externe ne pourra être accepté au self s'il n'a pas réglé en avance son repas.

Bourses

La campagne de bourse se déroulera au mois de septembre. Si vous êtes éligibles, merci de remplir un dossier de bourses. Aucun dossier ne pourra être traité en dehors de cette campagne.

Déductions

Déductions principales (*extrait du règlement intérieur chapitre 5 paragraphe 3*) :

- Maladie : les repas pourront vous être décomptés uniquement sur présentation d'un certificat médical dès une semaine d'absence.
- Séjours / sorties scolaires : remise d'office par le secrétariat.
- Stage en entreprises : remise d'office par le secrétariat.

Modalités de paiement :

La facturation de la demi-pension est trimestrielle, le règlement est dû à la réception de la facture. Un échelonnement des paiements en trois fois est admis :

- **En espèce** auprès du secrétariat de gestion.
- **Par chèque** (inscrire au dos du chèque le mois souhaité d'encaissement en cas de paiement en plusieurs fois), à l'ordre du collège La Forêt, auprès du secrétariat de gestion.
- **Par paiement en ligne**: Rendez-vous sur votre compte EDUCONNECT : <https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e2s1>

Les factures sont envoyées par mail. Seules les relances amiables seront transmises par courrier.

En cas de difficultés financières, vous pouvez solliciter auprès du secrétariat de gestion une aide du fonds social des cantines. Ce dispositif permet une prise en charge par le collège d'une partie de votre facture, en fonction de votre quotient familial CAF.



COUPON CHANGEMENT DE REGIME :

Je souhaite changer le régime de mon enfant (nom, prénom) :

Externe

Demi-pensionnaire : 4 jours/sem

3 jours/sem : journée d'absence :

2 jours/sem : journée d'absence :

1 jour/sem : journée d'absence :

A compter du trimestre n° :

A _____, le _____

Signature du représentant légal

En cas de demande de changement de régime en cours de trimestre pour des raisons exceptionnelles, merci de les décrire ci-dessous :